

<http://ugtg.org/spip.php?article368>



Travayè "Jardin de Courcelles" tini rézon !

- Actualité -



Date de mise en lignemercredi 25 mai 2005

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Travayè "Jardin de Courcelles" tini rézon !

Les Salariés des Jardins de Courcelles ont entamé un mouvement de grève, depuis le 09 Mai 2005, pour contester les pratiques scélérates de Mr BEBIN Christian, Directeur Général de l'entreprise.

En effet, ce dernier a licencié abusivement notre camarade BADRI Aubierge, par courrier daté du 13 avril 2005, et menace d'autres collègues de licenciement ; il lui est reproché d'avoir manqué de vigilance le 14 Mars 2005 quand un client est sorti de l'entreprise sans payer ses achats.

Nou péké pran sa !

Quotidiennement, le personnel est insulté, méprisé, menacé, du genre "**vyé nèg, vyé zindyen, sé mwen ki ka ba zot bwè é manjé** "

Après avoir licencié notre camarade, il a décidé de terroriser les autres travailleurs ; c'est ainsi qu'ils ont tous reçu des lettres de sanctions.

Quand on sait que cet individu est arrivé à Saint-François, il y a quelques années, avec pour seul bien "**on chot é on pè tong**" et que c'est grâce à notre travail et à notre compétence qu'il contrôle aujourd'hui le marché du vitro-plants banane et plus de 25 % du marché des plantes ornementales.

Quand on sait que le terrain qu'il occupe a été également acquis grâce à notre travail, c'est tout simplement scandaleux.

Nous n'accepterons jamais que les salariés des Jardins de Courcelles soient victimes de telles injustices de la direction.

Aussi, nous réclamons purement et simplement la réintégration de notre camarade BADRI Aubierge au sein de l'entreprise et l'arrêt de toutes sanctions à l'encontre du personnel.

Après avoir rencontré la direction le 19 mai 2005, il avait été convenu avec le Secrétaire Général de l'UGTG que nous nous rencontrions le Lundi 23 Mai 2005 à 10 h, pour visionner une cassette provenant du dispositif de sécurité de la Société.

Cette cassette, selon Monsieur BEBIN, devait attester de la complicité de notre camarade BADRI avec les clients qu'il estimait douteux.

Nous avons retenu que le licenciement serait annulé si la visualisation de celle-ci n'établissait pas de manière formelle la faute de notre camarade.

L'absence de Mr BEBIN, ce jour, à cette rencontre nous prouve qu'il n'a aucun élément pour justifier le licenciement de Madame BADRI et, de surcroît pour faute grave, sans indemnités, sans préavis.

Ainsi, plutôt que de respecter ses engagements, nous recevons un courrier non signé, daté du Lundi 23 Mai 2005, où il affirme qu'il ne viendra pas à la réunion car les "non grévistes" pa dako pou vwè Man BADRI viré travay ! Maintenant ce sont les propres collègues de notre camarade qui la licencient. Voilà le niveau de

Travayè "Jardin de Courcelles" tini rézon !

responsabilité de BEBIN.

Pire, ce matin, 23 Mai, "pipirit chantan" il a embauché une dizaine de vigiles pour recommencer ses activités.

NOU LA KA ATANN BEBIN, FE BEBIN RESPEKTE MOUN !

NOU TINNI RÉZON... LISANSIMAN AWA !

JOU NOU KÉ MÉTÉ A JOUNOU PÒKÒ VWÈ JOU !

p-à-p, le 25/05/05

Section UGTG Jardin de Courcelles